

CET - 14 M  
C.G. - SECTEUR  
ÉNERGETIQUE



Fédération des chambres  
de commerce du Québec

fccq

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA  
COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL  
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LA  
POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

23 DÉCEMBRE 2004

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>La Fédération des chambres de commerce du Québec .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>Les priorités de la FCCQ .....</b>	<b>4</b>
☞ Utiliser l'énergie comme moteur de création de richesse.....	4
☞ Assurer la sécurité énergétique.....	6
☞ Développement durable.....	8
<b>L'usage de l'électricité : la bonne énergie à la bonne place .....</b>	<b>10</b>
☞ Le développement industriel en région .....	10
☞ Le chauffage.....	13
☞ L'exportation.....	17
<b>L'efficacité énergétique .....</b>	<b>21</b>
☞ Secteur domestique : il faut un bon signal de prix.....	22
☞ Soutenir les efforts des milieux d'affaires .....	24
☞ L'Agence de l'efficacité énergétique .....	26
<b>Les sources d'énergie : diversifier le bouquet .....</b>	<b>27</b>
☞ L'électricité de source éolienne.....	27
☞ La grande hydraulique.....	30
☞ La petite hydraulique.....	34
☞ L'électricité de source thermique .....	36
☞ Les importations d'électricité .....	39
☞ Le gaz naturel .....	41
<b>Sommaire des positions et recommandations.....</b>	<b>43</b>

## **LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC**

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec constitue le plus grand réseau de gens d'affaires au Québec, puisqu'elle regroupe plus de 2 000 entreprises qui emploient près de 720 000 personnes. De plus, elle est la fédération de quelque 170 chambres de commerce locales et régionales qui représentent plus de 55 000 membres individuels ou corporatifs provenant de chacun des secteurs d'activités de l'économie québécoise. La Fédération des chambres de commerce du Québec assure sa gouvernance et accroît sa représentativité du milieu des affaires québécois grâce à un bureau de direction et à un imposant conseil d'administration composé de représentants régionaux, de représentants des chambres locales et régionales ainsi que de nombreux représentants des différents secteurs de l'économie québécoise.

Forte de cet important réseau d'hommes et de femmes d'affaires, la Fédération des chambres de commerce du Québec consacre toute son énergie à sa mission première qui est de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre. Pour ce faire, la Fédération des chambres de commerce du Québec exerce son leadership auprès de la collectivité et de ses représentants afin d'améliorer le climat d'affaires et de favoriser la création d'entreprises et la création d'emplois.

La FCCQ s'impose comme un carrefour naturel et efficace des besoins des entreprises et des ressources dont disposent le gouvernement et les organismes régionaux de développement économique pour les satisfaire. Son rôle d'intermédiaire crédible entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins, tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurship, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

## INTRODUCTION

Au siècle dernier, la production d'électricité, par le biais de l'exploitation du potentiel hydraulique du territoire québécois, a été l'une des plus importantes sources de développement économique que le Québec ait jamais connu. Cette exploitation a donné naissance à d'importantes industries et sociétés sur lesquelles s'appuient le développement du Québec et celui de plusieurs de ses collectivités.

Ces dernières années, le débat environnemental portant notamment sur l'exploitation des petites centrales hydroélectriques et, plus récemment, sur la centrale thermique du Suroît et des ports méthaniers, a été l'occasion pour certains groupes de manifester une position à l'encontre de ces projets. Cette position, aux yeux de la Fédération des chambres de commerce du Québec, place toutefois la politique énergétique et le développement énergétique du Québec en quasi opposition plutôt qu'en appui à l'objectif de développement économique et d'enrichissement collectif que nous poursuivons.

C'est dans ce contexte que la Fédération des chambres de commerce souhaite intervenir vigoureusement pour rappeler au gouvernement et aux intervenants les principes et les avenues que doit emprunter la politique énergétique afin qu'elle puisse constituer un moteur de développement et d'enrichissement collectif pour les québécois.

L'élément central de notre vision est certainement la nécessité pour le gouvernement de faire de la politique énergétique du Québec un instrument de levier en faveur du développement économique et industriel. Selon nous, la politique énergétique du Québec devrait également soutenir vigoureusement la réalisation de projets structurants que sont la construction de grands barrages, de petites centrales, de ports méthaniers et l'aménagement de parcs éoliens.

Le gouvernement doit en outre rétablir graduellement une structure tarifaire qui favorise, d'une part, le développement industriel et, d'autre part, permet un partage équitable des coûts de production, de transport et de distribution de l'électricité. Dans cette optique, tout en maintenant l'uniformité territoriale des tarifs d'électricité, nous croyons que le gouvernement devrait orienter la nouvelle politique énergétique vers l'élimination graduelle de l'interfinancement qui prévaut actuellement en vertu de la *Loi sur la Régie de l'Énergie* et favoriser l'atteinte d'un meilleur signal de prix au niveau des tarifs domestiques.

À notre avis, c'est avec un meilleur signal de prix que nous pourrions favoriser une utilisation plus efficace et efficiente de l'énergie. Cela permettra aussi de développer des énergies alternatives et renouvelables, telles les éoliennes, et de rencontrer les objectifs établis par la FCCQ lors des Forums efficacité énergétique.

Après avoir réclamé dès le printemps 2004, une révision de la politique énergétique, la FCCQ se réjouit de participer au processus de réflexion sur l'avenir énergétique du Québec. Cet exercice devrait fournir l'occasion au gouvernement de clarifier ses priorités de même que les mandats des organismes publics et des sociétés d'État. Il sera également l'occasion pour les milieux d'affaires que nous représentons d'exprimer les paramètres qui feront de la politique énergétique un outil d'enrichissement collectif et régional.

## LES PRIORITÉS DE LA FCCQ

La FCCQ adhère à l'esprit du développement durable tout en étant d'abord, de par sa vocation, vouée au développement économique du Québec. Nous recherchons des stratégies de développement économique et social compatibles avec la protection de l'environnement. Dans le secteur énergétique, trois priorités sont poursuivies par la FCCQ :

1. faire de l'industrie de l'énergie un puissant moteur de création de richesse;
2. assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques; et
3. faire en sorte que le développement énergétique se réalise dans une perspective de développement durable.

### ∞ UTILISER L'ÉNERGIE COMME MOTEUR DE CRÉATION DE RICHESSE

Comme la main-d'œuvre, les ressources naturelles et la technologie, l'énergie est un facteur de production essentiel à l'économie. Dans une économie ouverte et fortement exposée à la concurrence étrangère, l'impact de chaque intrant peut devenir à lui seul un facteur décisif de réussite ou de déclin économique. Le gouvernement a donc un rôle à jouer pour assurer aux entreprises québécoises un approvisionnement suffisant en énergie, à des prix leur permettant de concurrencer sur la scène nord-américaine et mondiale.

Or, l'Amérique du Nord a connu depuis le début du nouveau millénaire une croissance significative des coûts de l'énergie. À l'échelle continentale, le coût moyen du combustible industriel, tel que le mazout ou le gaz naturel, a presque doublé de 2000 à 2003, tandis que le charbon a lui aussi connu des hausses impressionnantes. Le prix de l'électricité s'est apprécié en moyenne de près de 33% durant la même période. Au Québec, nous avons connu les fluctuations du

prix du pétrole et du gaz, tandis que le prix de l'électricité, gelé jusqu'à la fin de 2003, a depuis été majoré de 4,45%. En parallèle, la croissance de la demande en énergie, notamment en électricité, a été soutenue.

Cette priorité amène la FCCQ à privilégier, pour répondre à l'augmentation de la demande en énergie au cours des prochaines années, les filières et les projets d'équipements de production présentant les meilleurs coûts de revient, incluant dans une certaine mesure, les coûts environnementaux. L'exploitation de la filière hydraulique constitue toujours à cet égard une avenue des plus compétitives.

En comparant les différentes options énergétiques, l'approche économique nous invite à regarder les coûts marginaux de préférence aux coûts moyens, lesquels servent de base aux tarifs dans un marché monopolistique réglementé. Ce sont les coûts marginaux qui indiquent la meilleure allocation des ressources dans une perspective de minimisation du coût social.

Par ailleurs, le caractère concurrentiel d'un marché favorise une meilleure allocation des ressources ainsi qu'un prix plus faible qu'en situation de monopole. Ainsi et partout où cela est techniquement possible, il est avantageux pour les consommateurs que le gouvernement crée les conditions d'une saine concurrence. Celle-ci peut d'ailleurs s'exercer, par exemple, entre les formes d'énergie pour les usages de chauffe.

La présente réflexion doit être l'occasion d'amener la politique énergétique sur le sentier de la création de richesse. Cette création de richesse collective passe notamment par le soutien d'industries, l'émergence d'entreprises créatrices d'emplois et le développement d'expertise permettant dans certains cas le passage à une industrie de deuxième ou de troisième transformation. En outre, le développement d'une marge de manœuvre énergétique adéquate fera en sorte que le Québec prendra une place plus grande sur les marchés d'exportation

d'énergie permettant ainsi d'augmenter le bénéfice collectif associé à l'exploitation de la richesse que nous possédons.

#### ∞ ASSURER LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La sécurité énergétique peut se définir comme l'assurance de ne jamais subir une pénurie d'énergie pouvant entraîner une flambée des prix voire, à la limite, une rupture des stocks.

##### ▪ Une police d'assurance n'est pas un luxe

La perspective d'une pénurie d'énergie semble lointaine pour les Québécois puisque nous n'en avons jamais vécue. Or, la pénurie d'énergie n'est pas un problème réservé aux économies du tiers monde.

Certains états américains, notamment la Californie, ont eu à subir des pénuries d'électricité au cours des dernières années, notamment en 2001. Une étude a évalué le coût d'une série d'interruptions de courant totalisant seulement 20 heures par consommateur par année. Le coût d'une interruption de cet ordre a été évalué à 1,7% du PIB annuel de la Californie en 2001. Transposée au Québec, une telle pénurie aurait retranché plus de 4 milliards \$ à notre PIB en 2003. Ce genre de données n'est évidemment pas à prendre au pied de la lettre, mais il donne tout de même un ordre de grandeur du dommage que peut causer une pénurie d'électricité.<sup>1</sup>

Nous nous assurons couramment contre des risques qui ont de faibles chances de se matérialiser, mais dont les dommages seraient prohibitifs à assumer s'ils se matérialisaient. L'expérience américaine montre que les dommages à l'économie résultant d'une pénurie d'électricité peuvent être très considérables, sans même parler de l'épreuve qu'une pénurie infligerait à nos concitoyens les plus

<sup>1</sup> Coalition pour la sécurité énergétique du Québec, mémoire présenté à la Régie de l'Énergie dans le cadre des audiences sur la sécurité énergétique, R-3526-2004, avril 2004.

vulnérables. Ces dommages justifient que l'on prenne les moyens pour les éviter.<sup>2</sup>

De fait, il est plus acceptable de devoir écouler un surplus d'énergie pendant une période limitée que d'être contraint à payer un prix exorbitant pour en combler un déficit. Dans le même esprit que l'économiste Pierre Fortin dans son avis d'expert<sup>3</sup>, la FCCQ appuie l'objectif d'amener entre 15 et 20 TWh la réserve énergétique sur laquelle Hydro-Québec peut compter pour assurer la sécurité des approvisionnements au Québec.

Dans la mesure où les coûts marginaux sont supérieurs aux tarifs en vigueur, l'augmentation de la réserve énergétique aura inévitablement un impact à la hausse sur le niveau des tarifs actuels. Il importe pour le gouvernement : d'une part, de s'assurer que la hausse tarifaire ne soit pas trop brusque et, d'autre part, que ces tarifs demeurent concurrentiels par rapport aux tarifs de même catégorie en Amérique du Nord et, dans le cas des consommateurs industriels, ailleurs dans le monde.

- **La sécurité repose sur la diversité**

La diversification des formes et des sources d'approvisionnement en énergie réduit la vulnérabilité de l'économie à des aléas pouvant entraîner une flambée de prix pour une forme d'énergie, voire en réduire la disponibilité. Chaque forme d'énergie est exposée à des risques différents. Pour l'électricité, il pourrait s'agir d'une panne majeure d'équipement (Churchill Falls en 1997, Ontario et Nord-Est des États-Unis en 2003), d'un aléa climatique (orage magnétique au Québec en 1989, tempête de verglas en 1998), ou d'une faible hydraulité prolongée (Québec, 2000-2003). Pour les combustibles fossiles, on pense aux conflits politiques et commerciaux, y compris en Amérique du Nord.

---

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> Fortin, Pierre, Le développement économique et régional, Avis d'expert présenté au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, novembre 2004.

À l'heure actuelle, seul l'approvisionnement en pétrole est réellement diversifié. Le Québec possède trois raffineries en concurrence l'une avec l'autre, tandis que les principales sources d'approvisionnement en pétrole du Québec (le Royaume Uni et la Norvège) ne fournissent pas plus du tiers du pétrole consommé. Moins de 1 % du pétrole consommé au Québec provient du Moyen-Orient.<sup>4</sup> En revanche, plus de 90% de l'électricité consommée au Québec est de source hydraulique et il n'existe qu'un seul pipeline apportant le gaz naturel de l'Ouest canadien au Québec.

Seuls l'électricité et le mazout sont distribués dans toutes les régions du Québec, jusqu'aux résidences isolées en forêt ou en campagne. Le réseau gazier est actuellement limité aux agglomérations tandis que le propane est considéré comme une forme d'énergie d'appoint.

Le principe de prudence nous porte à réduire l'exposition de l'économie québécoise aux différents risques. La FCCQ recommande donc de diversifier à la fois les formes d'énergie (électron, molécule), les modes de production d'énergie électrique (hydroélectrique, éolienne, thermique, nucléaire) et les sources d'approvisionnement (québécoise, canadienne, internationale).

#### ∞ DÉVELOPPEMENT DURABLE

La production et la combustion d'énergie quelle qu'elle soit, s'accompagnent d'impacts plus ou moins néfastes sur l'environnement selon le type d'énergie et la technologie employées. Dans ce contexte, le développement durable vise un équilibre entre les préoccupations économiques, environnementales et sociales.

---

<sup>4</sup> « Le secteur énergétique au Québec : contexte, enjeux et questionnements », Gouvernement du Québec, 2004. p.32.

La FCCQ préconise la recherche de modes de production et d'utilisation de l'énergie qui, tout en favorisant le développement économique des communautés, minimisent les impacts pour l'environnement.

Sur le plan de la production d'électricité, la FCCQ appuie la diversification des modes de production d'électricité de façon à accroître la part des énergies renouvelables dans notre bilan, sans pour autant exclure l'électricité d'origine thermique, laquelle a sa place dans un portefeuille diversifié.

Cette position amène la FCCQ à mettre en perspective son appui au développement des nouvelles énergies renouvelables comme la filière éolienne et l'énergie solaire. Bien qu'il faille assurément explorer le potentiel de ces filières, il reste qu'elles présentent pour l'instant des coûts de revient supérieurs à ceux des filières plus mûres du point de vue technologique – comme la grande et la petite hydraulique.

Dans le cas de l'énergie éolienne, le coût d'intégration au réseau et le coût du service d'équilibrage, quand Hydro-Québec Distribution (HQD) est l'acheteuse, auront un effet certain sur leur coût de revient réel ou complet. Bref, il faut être prudent face à l'engouement actuel pour l'énergie éolienne et garder l'œil rivé sur les coûts relatifs des différentes filières.

De plus, le souci de l'environnement ne doit pas se traduire par un refus du développement. Dans les années 1990, l'ambition de préserver chacune des rivières visées par un projet hydroélectrique a réussi à bloquer l'accroissement de notre capacité de production. Tant et si bien qu'Hydro-Québec Production (HQP) s'est retrouvée acculée au pied du mur et a dû, en 2001, proposer le projet de centrale du Suroît, située sur un terrain à vocation industrielle et surtout, ne requérant que trois ans à construire.

On connaît la suite. Nous devons tirer des leçons de cet épisode : refuser de nouveau le développement hydroélectrique, source d'énergie propre et qui plus est, refuser tout projet de développement énergétique conforme aux normes en vigueur, pourrait s'avérer une erreur.

## L'USAGE DE L'ÉLECTRICITÉ : LA BONNE ÉNERGIE À LA BONNE PLACE

Dans cette section, la FCCQ examine trois usages de l'énergie : le développement industriel en région, le chauffage et l'exportation.

### » LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN RÉGION

Historiquement, la disponibilité d'énergie électrique à des prix extrêmement compétitifs a façonné le tissu industriel dans plusieurs régions du Québec. Le Québec en a profité pour développer la première transformation des métaux, les pâtes et papiers (procédé thermomécanique) et la chimie inorganique.

Certaines industries, comme la première transformation de l'aluminium, sont caractérisées par une utilisation intensive de capital et d'énergie comme facteurs de production. En revanche, la seconde transformation, dans la majorité des cas fait davantage appel à la main-d'œuvre.

Dans certaines régions comme la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les industries énergivores comptent pour une large part de l'activité industrielle. Les emplois créés par ces industries offrent souvent une rémunération nettement supérieure à la moyenne régionale. Autour de ces grandes industries gravitent aussi un ensemble de fournisseurs et d'entreprises spécialisées qui sont responsables d'une part importante de l'activité économique en région. Ainsi et en raison des autres retombées économiques qui les accompagnent, la population et les entreprises commerciales de ces régions sont attachées à ces industries et se

préoccupent de leur pérennité. On est aussi parvenu à implanter en région des activités économiques connexes à valeur ajoutée aux activités de première phase.

La société CGI a récemment implanté au Saguenay-Lac-Saint-Jean son centre de dépannage informatique qui sert les usines d'Alcan un peu partout dans le monde. Aujourd'hui, un employé d'Alcan qui se trouve ailleurs dans le monde et qui appelle pour obtenir un support informatique parle avec un préposé à Jonquière.

De plus, la concentration au Saguenay-Lac-Saint-Jean de plusieurs activités liées à l'aluminium a permis de développer au Québec une expertise qui est maintenant exportée internationalement. SNC-Lavalin, qui construit maintenant des alumineries partout dans le monde, a débuté dans ce domaine par la construction de l'usine Grande Baie d'Alcan en 1977. Bechtel, la plus grande firme de génie-conseil au monde, a implanté au Québec en 2002 son centre mondial d'excellence de l'aluminium dont le siège social était auparavant situé à Denver. Bechtel réalise aujourd'hui l'usine d'Alcoa en Islande à partir de son bureau québécois.

Les coûts moyens reflètent notamment le coût du parc de production installé depuis plus d'un demi-siècle dans certains cas, déjà largement amorti, et qui permet à HQP de vendre à HQD le bloc d'électricité patrimoniale à 2,79 ¢/kWh, non indexé. Le tarif pour les grands consommateurs industriels (L) est inférieur au tarif domestique (D) en raison du facteur d'utilisation élevé des équipements servant à alimenter les grands consommateurs industriels. (L'écart serait encore plus élevé si ce n'était de l'interfinancement qui avantage les consommateurs domestiques.)

En regardant vers l'avenir, l'ère de la production d'électricité à bon marché est derrière nous. Le coût marginal d'approvisionnement non patrimonial du HQD se situe maintenant dans une fourchette allant de 6,3 ¢/kWh pour les contrats à long-terme à 7,8 ¢/kWh pour les contrats à court terme, soit plus du double du coût de l'électricité patrimoniale.<sup>5</sup> Et ce coût marginal d'approvisionnement va continuer de grimper. En effet, Hydro-Québec Distribution doit maintenant recourir à des appels d'offres pour combler ces besoins de long terme (1 an et plus) ou de court terme (3 mois à 12 mois). HQD comble aussi ses besoins de très court terme (1 heure à 3 mois) par le biais de transactions bilatérales ou sur le marché Spot. Dans tous les cas, ces approvisionnements se font au coût du marché et sont ouverts à tous les producteurs d'électricité dont HQP.

HQP a naturellement commencé par aménager les meilleurs sites du point de vue technico-économique. Ainsi, au-delà des projets déjà en chantier ou en voie d'autorisation, comme Toulnostouc, Péribonka et Eastmain (1 et 1A), pour lesquels le coût de revient se situe entre 3,6 et 5 cents le kWh, les prochains grands projets coûteront nettement plus : 7,5 ¢/kWh (\$ 2015) pour aménager La Romaine et, dans dix ans, 12,5 ¢/kWh pour la Caniapiscou.<sup>6</sup>

Dans ce contexte, les milieux d'affaires des régions du Québec dont l'économie est centrée sur des industries grandes consommatrices d'électricité sont préoccupés par la disponibilité et le prix de l'électricité dans le futur. Ils souhaitent continuer d'avoir accès à de l'énergie à prix compétitif afin que les industries qui y sont implantées demeurent concurrentielles et poursuivent leur développement.

<sup>5</sup> Hydro-Québec, communiqué du 18 juin 2004.

<sup>6</sup> Hydro-Québec, communiqué du 23 novembre 2004.

Représentant les intérêts des milieux d'affaires dans toutes les régions du Québec, la FCCQ demande au gouvernement du Québec de continuer de s'assurer que les grands consommateurs industriels disposent de l'électricité à prix compétitif nécessaire à leur développement en région périphérique. L'électricité doit demeurer un levier de développement industriel et régional.

#### 80 LE CHAUFFAGE

##### ▪ Une information objective

D'un point de vue technique, le gaz naturel et le mazout sont plus efficaces que l'électricité de source thermique pour les usages de chauffe, offrant un meilleur rendement énergétique. Le procédé le moins efficace, *du point de vue technique*, consiste à produire de l'électricité à l'aide d'une centrale thermique (au mazout, à turbines à gaz, au charbon) et ensuite d'utiliser cette électricité pour chauffer l'espace ou l'eau. C'est ce qui arrive à l'occasion des pointes hivernales, lorsque Hydro-Québec fait appel à ses centrales de Tracy, La Citière et Cadillac lesquelles sont alimentées au mazout, ou à l'importation d'électricité de source généralement thermique, pour répondre à la demande de pointe.

Mais du point de vue des consommateurs, une fois tenu compte des prix des différentes sources d'énergie, leur variabilité respective, et des coûts d'acquisition, d'installation et d'entretien des équipements requis, il n'est pas du tout évident quelle source d'énergie est la moins coûteuse pour le chauffage, tout compte fait.

Du point de vue social, seul le prix de l'électricité comprend le coût de mitigation des impacts environnementaux, tandis que les prix du gaz et du mazout ignorent le coût des externalités négatives comme les émissions de NO<sub>x</sub>, de SO<sub>2</sub> et de CO<sub>2</sub>.

Devant des discours commerciaux ou académiques parfois discordants, le consommateur peut difficilement faire la part des choses. La FCCQ estime qu'il revient à un organisme gouvernemental de fournir une information objective permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés entre les sources d'énergie à des fins de chauffage.

- **Lissage du risque de fluctuation des prix**

Le tarif de fourniture du gaz naturel et le prix du mazout ont connu d'importantes fluctuations au cours des dernières années, à l'image du coût réel d'acquisition qui évolue en parallèle avec le prix du pétrole. En revanche, le prix de l'électricité est demeuré relativement prévisible en raison principalement du gel des cinq dernières années. La volatilité du prix du gaz naturel et du mazout peut représenter un obstacle à une plus grande pénétration de ces combustibles pour les usages de chauffe.

La plupart des distributeurs de mazout offrent des prix plafond ou encore stables pour l'étendue d'une saison de chauffage.

De son côté, Gaz Métro a mis en place un programme de dérivés financiers permettant de lisser les fluctuations du prix du gaz de réseau sur un horizon de douze mois. De plus, l'entreprise a récemment lancé un service à prix fixe s'adressant aux clients qui consomment un minimum de 7500 m<sup>3</sup> par année. Le service à prix fixe, dans la mesure où il parvient à lisser les fluctuations sur une base pluriannuelle, lèvera sans doute un obstacle significatif à la substitution du gaz naturel au chauffage à l'électricité.

- **Une vision continentale**

Le chauffage de l'espace est le grand responsable de la variation saisonnière dans la demande d'électricité. Hydro-Québec doit déterminer sa capacité de production et de transport en fonction de la charge de pointe hivernale, qui se manifeste durant une fraction infime des 8760 heures de demande annuelle. La substitution du chauffage à l'électricité de source thermique par du chauffage direct au gaz naturel ou au mazout, en écrêtant la demande de pointe, permettrait donc de freiner la croissance du coût marginal de production et de transport d'électricité.

Aux États-Unis et en Ontario, en revanche, c'est en été qu'on observe la demande de pointe. Et c'est aussi dans ces juridictions que l'on se fie surtout à la filière thermique pour produire l'électricité.

La FFCQ préconise de remplacer l'électricité produite ailleurs à partir de combustibles fossiles et utilisée à des fins autres que la chauffe, comme la climatisation, par de l'électricité exportée à partir du Québec et produite notamment à partir de nouvelles sources renouvelables. Ici, il y aurait lieu de remplacer l'électricité de source thermique, produite notamment en Ontario et aux États-Unis, servant à la chauffe, par des combustibles en chauffage direct.

Ainsi le Québec vendrait plus d'électricité en été aux États-Unis à des fins de climatisation et se chaufferait davantage en hiver à l'aide de combustibles. Un tel échange serait avantageux du point de vue environnemental car le même pied cube de gaz naturel est plus efficace en chauffage direct au Québec qu'en production d'électricité aux États-Unis. Même chose pour le chauffage direct au mazout qui avec une efficacité de 72%, produit moins de GES (350 tonnes par KWh) que la production d'électricité importée ou locale de source thermique au mazout ou au charbon.

Un tel échange serait aussi avantageux du point de vue financier, car Hydro-Québec peut obtenir un prix plus élevé pour un kilowattheure vendu en été aux États-Unis que le tarif de vente moyen aux ménages québécois en hiver.

Enfin, un tel échange serait aussi avantageux du point de vue de la sécurité des approvisionnements. Par exemple, en freinant l'érosion de la part de marché du mazout dans le marché de la chauffe, on assure le maintien au Québec des infrastructures de raffinage, de stockage et de distribution des produits pétroliers, lesquelles constituent la seule alternative à l'électricité dans nombre de régions. Soulignons aussi que cette infrastructure fournit 100% du carburant consommé par le parc de véhicules québécois. De plus, en favorisant le prolongement du réseau gazier dans les régions du Québec non desservies, cela permettrait de vendre plus d'électricité aux États-Unis ou ailleurs au Canada.

- **Quand les conditions changent, il y a lieu de s'adapter**

Dans les années 1970, dans la foulée du développement hydroélectrique de la Manic et de la Baie-James, alors qu'Hydro-Québec avait des surplus d'électricité, le Gouvernement et Hydro-Québec ont encouragé les ménages québécois à se convertir à l'électricité pour les usages de chauffe. À cette époque, cette stratégie, nous en convenons, était compréhensible.

Aujourd'hui les conditions techniques et économiques ont changé. Là où le réseau gazier se rend, les consommateurs industriels, institutionnels, commerciaux et, dans une moindre mesure résidentiels, ont fait des choix rationnels en faveur de l'une des trois formes d'énergie pour le chauffage. Pour que ce choix puisse s'effectuer, il importe encore une fois de favoriser l'extension du réseau gazier dans les zones qui ne sont pas encore desservies.

## 80 L'EXPORTATION

À l'aide de ses réservoirs, HQP peut stocker l'énergie et la vendre au plus offrant lors de la pointe estivale en Ontario et dans le Nord-Est des États-Unis. Avec cet avantage précieux, le Québec pourrait exploiter davantage une de ses grandes ressources naturelles en développant l'exportation d'électricité.

Aujourd'hui les prix de l'électricité sur le marché du gros justifient plus d'exportation. En juillet 2004, par exemple, HQP a obtenu 9,5 ¢/kWh pour la vente de 0,8 TWh d'énergie. En 2003, HQP a obtenu un prix moyen de 8 ¢/kWh pour ses ventes hors Québec. En importation, l'ensemble des acheteurs québécois sur le marché du gros ont payé un prix moyen de 5,2 ¢/kWh en 2003 pour de l'énergie achetée de source américaine.<sup>7</sup>

En dépit de cet écart de prix favorable, les exportateurs traditionnels au Canada, comme le Québec et le Manitoba, seront vraisemblablement en 2004 des importateurs nets d'électricité. HQP n'a quasiment pas ajouté à sa capacité de production durant les années 1990. Le gouvernement s'est rendu aux pressions des opposants aux projets hydroélectriques, si bien qu'Hydro-Québec rate aujourd'hui des occasions de tirer profit de la hausse du prix de l'électricité sur le marché américain.

Le gouvernement a besoin de revenus additionnels pour financer ses missions, notamment dans un contexte de vieillissement de la population. La FCCQ s'est déjà prononcée en faveur de l'exportation d'électricité en plus grande quantité, à l'occasion du Forum des générations en octobre 2004.

---

<sup>7</sup> Source : Office national de l'énergie

Dans son avis d'expert, l'économiste Pierre Fortin a recommandé de porter la réserve énergétique cible de 10 à 20 TWh, afin d'accroître notre sécurité énergétique.<sup>8</sup> Quand cette réserve n'est pas utilisée pour répondre aux aléas de la demande, de l'hydraulicité et du développement industriel, HQP pourrait s'en servir pour accroître ses exportations.

Pour accroître la réserve énergétique et exporter davantage, il faut dégager une marge de manœuvre. Pour y arriver, on peut réduire le rythme de croissance de la demande intérieure par des programmes et mesures efficaces d'économies d'énergie (1), en substituant l'électricité par des combustibles dans les usages de chauffe (2). On peut aussi accroître la capacité installée en devançant la construction d'équipements de production qui seront requis pour satisfaire la demande intérieure dans quinze ou vingt ans (3). Il faudra sans doute recourir à une combinaison de ces trois stratégies. Nous examinons dans cette partie la troisième.

- **Devancer la construction d'équipements**

La stratégie du devancement est celle qui a été utilisée avec succès dans les années 1970 à l'occasion de la Baie-James. Elle est toujours valable, sauf que les conditions ont changé. Les projets envisagés aujourd'hui présentent un coût de revient de plusieurs fois supérieur aux projets de l'époque de la Baie-James. L'ère de l'énergie à bon marché est derrière nous.

Le devancement des projets d'équipement, ne serait-ce que dans le seul but de combler la demande, aura inévitablement un impact à la hausse sur le niveau des tarifs actuels. Il importe pour le gouvernement : d'une part de s'assurer que la hausse tarifaire ne soit pas trop brusque et, d'autre part, que ces tarifs demeurent concurrentiels par rapport aux tarifs de même catégorie en Amérique du Nord et, dans le cas des consommateurs industriels, ailleurs dans le monde.

---

<sup>8</sup> Pierre Fortin, Le développement économique et régional, Avis d'expert présenté au ministre des Ressources naturelles, de la

Devancer le développement dans le seul but d'exporter comporte également un risque additionnel par rapport à ceux que devait assumer Hydro-Québec dans l'environnement réglementaire des années 1970. En effet, il faut que le promoteur prévoit l'évolution du prix de l'électricité sur le marché du Nord-Est américain pour les trente prochaines années. Il faut que ce prix couvre le coût marginal de production au Québec ainsi que les frais de transport de la source jusqu'au point de livraison.

Aujourd'hui le prix de l'électricité est mû par celui du gaz. La nouvelle capacité électrique aux États-Unis étant largement alimentée au gaz naturel, ce dernier est devenu dès lors un facteur déterminant du prix de l'électricité. Or, il se pourrait que les États-Unis, suivant un virage de leur politique énergétique ou une percée scientifique, recourent davantage à d'autres filières, changeant ainsi la tendance du prix. Par exemple, les États-Unis possèdent d'immenses réserves de charbon. Notons qu'actuellement, environ 55 % de l'électricité produite en Amérique du Nord est tiré de l'utilisation du charbon. S'ils parviennent à maîtriser la technologie de séquestration du CO<sub>2</sub> de façon abordable, il se pourrait que le charbon redevienne un combustible privilégié dans le futur. On parle aussi d'une relance du nucléaire.

Il existe donc des risques considérables à devancer le développement dans un but d'exportation. On ne saurait les ignorer, tout en recherchant des moyens d'exporter davantage d'électricité. Afin de mitiger ces risques, la FCCQ propose d'explorer l'opportunité de conclure des contrats à long terme.

- **Des contrats à long terme**

Dans les années 1970, avant la libéralisation du marché de l'électricité, Hydro-Québec pouvait conclure des contrats à long terme avec des acheteurs américains, ce qui venait raffermir le dossier d'affaires en faveur des grands projets. Aujourd'hui, dans un contexte de marché ouvert, les contrats à long terme transfrontaliers ont pratiquement disparu, même s'ils subsistent sur le marché intérieur.

Même dans un marché de gros libéralisé, HQD conclut des contrats d'approvisionnement à long terme pour l'essentiel de ses besoins dépassant le bloc d'énergie patrimoniale.

En supposant que le prix soit attractif par rapport à leurs options d'approvisionnement alternatives, les distributeurs d'électricité américains et ontariens pourraient être intéressés à réduire le risque de fluctuation du prix en concluant un contrat d'approvisionnement de long terme avec un producteur établi au Québec.

Afin d'équilibrer le risque commercial entre le long terme et le court terme, un producteur québécois pourrait être intéressé à vendre une partie de la production d'une future centrale par l'entremise de contrats de long terme, s'assurant ainsi d'un revenu stable.

Des contrats à long terme absorberaient une partie seulement de la production d'une future centrale hydroélectrique dont la construction serait devancée dans un but d'exportation. Le producteur québécois resterait responsable d'écouler l'autre partie de la capacité sur les marchés à court terme.

## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Hydro-Québec Distribution déposait récemment pour approbation son Plan global en efficacité énergétique (PGEE) 2005-2010 auprès de la Régie de l'énergie. Les investissements d'Hydro-Québec Distribution contenus dans ce plan global représentent un milliard de dollars, soit quatre fois plus que l'ancien plan. Selon HQD, ce plan permettra des économies de 3 TWh à l'horizon 2011, soit un niveau comparable à la quantité d'énergie éolienne qui sera produite à partir du premier appel d'offres.

Dans le secteur du bâtiment, la FCCQ appuie le groupe de travail mis en place en avril 2004 et qui a pour mandat de réviser la réglementation en efficacité énergétique des bâtiments du Québec. Or, le calendrier de ce groupe de travail prévoit que la nouvelle réglementation ne sera mise en place qu'en janvier 2007, et que les économies d'énergies subséquentes à cette réglementation ne seront budgétées qu'à partir de la fin de 2010.<sup>9</sup>

L'analyse financière du PGEE conclut à un coût unitaire global de 3,0 ¢/kWh implanté, ce qui se compare avantageusement au coût marginal de production, de transport et de distribution.<sup>10</sup> Cependant, la cible visée de 3 TWh et le coût unitaire à 3,0 ¢/kWh sont des chiffres hautement spéculatifs puisqu'ils dépendent de l'adhésion volontaire de milliers de ménages et d'entreprises aux programmes. D'après le plan, l'essentiel des gains sera réalisé vers la fin de l'horizon, de 2008 à 2010. Si l'adhésion fait défaut, les gains seront moindres et le coût unitaire va grimper.

<sup>9</sup> PGEE 2005-2010, Budget 2005, HQD-1, Document 1, Demande R-3552-2004, page 89.

<sup>10</sup> PGEE 2005-2010, Budget 2005, HQD-1, Document 1, Demande R-3552-2004, page 92.

Compte tenu de l'augmentation prévue des besoins (20 TWh à l'horizon 2014, après prise en compte des économies d'énergie), la recherche d'une plus grande efficacité énergétique ne constitue bien évidemment qu'une partie de la solution. Évitions les illusions : les économies d'énergies et la filière éolienne contribueront certes à répondre à certains besoins, mais celles-ci une fois leur plein potentiel exploité seront toujours, par nature, complémentaires et il faudra sûrement faire appel aussi et surtout à d'autres filières, notamment la filière hydraulique.

#### ∞ SECTEUR DOMESTIQUE : IL FAUT UN BON SIGNAL DE PRIX

Les économies d'énergie résultent notamment de rénovations ou de nouveaux équipements plus efficaces dont le coût est essentiellement assumé par les consommateurs. L'atteinte des objectifs d'économie d'énergie fixés pour le secteur domestique dépendra du taux d'adhésion de la population. Or, les habitudes de consommation sont longues à changer et les décisions d'investissement étalées sur plusieurs années.

Le taux d'adhésion de la population reste largement tributaire du prix de l'électricité. C'est le prix qui indique aux consommateurs la valeur d'un bien et s'il vaut la peine d'en ménager la consommation. C'est l'instrument le plus puissant pour infléchir leur comportement d'achat.

Par opposition aux programmes de subvention, les prix touchent tous les consommateurs, peu importe s'ils ont entendu parler ou non des programmes et s'ils y sont admissibles. Ils permettent une prise de décision décentralisée, en fonction des particularités de la situation du consommateur.

Pour la FCCQ, c'est par le biais d'un meilleur signal de prix que les initiatives en matière d'efficacité énergétique pourront véritablement aboutir aux économies d'énergies visées. Sans ce signal de prix et une prise de conscience salutaire, on peut craindre que le PGEE n'atteigne pas ses objectifs.

- **Les meilleurs tarifs en Amérique du Nord : un droit acquis ?**

« Après plus de cinq années de gel tarifaire, la Régie a autorisé le HQD à hausser ses tarifs en 2004. Puisque l'indice des prix à la consommation a progressé de 11,8 % entre 1999 et 2004 (en supposant un taux d'inflation de 1,1 % pour l'année 2004), et que les tarifs du HQD n'ont crû que de 4,45 % pour la même période, les Québécois paient, en dollars constants, moins cher leur électricité aujourd'hui qu'il y a cinq ans. »<sup>11</sup>

Selon Hydro-Québec, « À l'échelle nord-américaine, [...] seuls les tarifs d'électricité de Manitoba Hydro et, pour certaines catégories de clients, de BC Hydro sont inférieurs à ceux du HQD en date du 1<sup>er</sup> avril 2004. »<sup>12</sup> Et en dépit de la hausse tarifaire demandée par HQD pour 2005, les consommateurs québécois continueront de bénéficier de tarifs parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Nous en sommes venus à penser, au Québec, que notre situation privilégiée en matière de tarifs d'électricité était une sorte de droit acquis.

- **Éliminer graduellement l'interfinancement**

L'actuelle grille tarifaire favorise les consommateurs domestiques aux dépens des autres catégories de consommateurs et, en particulier, des petites et moyennes entreprises les plus créatrices d'emplois. L'interfinancement a pour effet de réduire le tarif D à un niveau tel que le revenu perçu de cette catégorie de clients ne couvre que 80 % du revenu qui serait requis pour couvrir le coût du service. En contrepartie, les autres clients, comme les industries, les commerces et les institutions, doivent payer des tarifs permettant de percevoir entre 118 % et 132 % du revenu requis établi par les distributeurs.

---

<sup>11</sup> HQD-13, document 1, page 6

<sup>12</sup> Ibid

Une politique tarifaire visant l'atteinte de prix reflétant les véritables coûts de production, de transport et de distribution d'électricité est à notre avis incompatible avec la notion d'interfinancement actuellement en vigueur.

Tout en maintenant l'uniformité territoriale des tarifs d'électricité, la FCCQ recommande que le gouvernement permette à HQD et à la Régie de l'Énergie de réduire l'interfinancement qui prévaut actuellement entre les différentes classes tarifaires. Cette atténuation du degré d'interfinancement renforcerait le signal de prix à l'intention du secteur domestique. Elle rendrait aussi les industries et les commerces les plus créatrices d'emplois plus compétitives. En pratique, la FCCQ demande au gouvernement de supprimer la disposition dans la loi sur la Régie de l'Énergie selon laquelle la Régie ne peut modifier le tarif d'une catégorie de consommateurs afin d'atténuer l'interfinancement entre les tarifs applicables à des catégories de consommateurs.

Tout en préconisant une réduction de l'interfinancement, la FCCQ souhaite éviter un choc tarifaire. Elle préconise donc une transition graduelle vers la situation cible, qui pourrait s'étendre sur plusieurs années. L'important est d'indiquer aux consommateurs la cible vers laquelle les prix vont tendre afin qu'ils puissent s'y adapter dans leurs décisions d'investissement.

#### » SOUTENIR LES EFFORTS DES MILIEUX D'AFFAIRES

Pour plusieurs industries et sociétés, notamment celles dont les coûts d'énergie représentent une part importante des coûts totaux, l'amélioration de certains procédés a déjà entraîné d'importantes économies. En 1999 par exemple, Aluminerie Alouette entreprenait le développement d'un nouveau procédé de scellement visant la réduction de la résistivité de l'ensemble barre/fonte/bloc dans le but de réduire éventuellement la consommation spécifique d'énergie liée à la production d'aluminium. Cette initiative s'est traduite par une réduction de

la demande d'environ 800 kW. [Est-ce le bon chiffre? La demande ne devrait-elle pas être exprimée en énergie plutôt qu'en puissance?]

Le potentiel d'économie d'énergie demeure extrêmement variable selon le type d'entreprise et les équipements présents. Selon l'Agence de l'efficacité énergétique, on peut toutefois considérer qu'au Québec le potentiel d'économie d'électricité identifié pour les secteurs commercial et institutionnel dans un horizon de 5 ans se situerait entre 10 % et 12 %.

C'est pourquoi la FCCQ collabore avec l'Agence de l'efficacité énergétique pour promouvoir l'efficacité énergétique auprès de tous les utilisateurs d'énergie, en particulier dans les milieux d'affaires et institutionnels. Dix-huit « Forums efficacité énergétique » sont organisés par les chambres de commerce dans toutes les régions du Québec grâce à la participation de centaines de bénévoles. Dans le secteur institutionnel, l'action de la FCCQ a permis de certifier 562 bâtiments au concept Novoclimat, dont 57 % en éducation et 43 % en santé. Ces bâtiments représentent 11 % du total des bâtiments du parc immobilier en éducation et santé.

Avec pour objectif de réduire les coûts et d'accroître leur compétitivité, les entreprises sont sensibles à la nécessité de réduire la consommation d'énergie. Parce qu'ils nécessitent souvent d'importants investissements, les efforts des entreprises doivent faire l'objet d'un soutien financier qui soit véritablement incitatif.

À cet égard, la FCCQ estime que le gouvernement et les organismes chargés de la promotion de l'efficacité énergétique doivent accroître les mesures stimulant une plus grande efficacité énergétique dans les milieux industriels, commerciaux et institutionnels. En ce sens, nous croyons que le gouvernement doit miser plus que jamais sur le réseau des chambres de commerce pour étendre la portée de ses actions en matière d'efficacité énergétique.

Outre les Forums efficacité énergétique qui doivent être soutenus, une collaboration additionnelle entre la FCCQ et notamment l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec est primordiale pour identifier les pistes d'action et la manière de les moduler en fonction des particularités régionales et ainsi améliorer les résultats en cette matière.

#### » L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Comme pour les campagnes sociétales comme celles menées par la SAAQ sur les différentes facettes de la conduite, il faut un engagement soutenu sur au moins une dizaine d'années pour aboutir à des changements de comportements significatifs.

L'Agence de l'efficacité énergétique devrait être confirmée dans sa mission qui est « ... d'assurer, dans une perspective de développement durable, la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité et ce, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec »<sup>13</sup>. Ainsi, l'Agence pourrait se voir confier la responsabilité de coordonner l'ensemble des actions requises pour aboutir aux résultats souhaités. De plus, la FCCQ estime que les programmes de l'Agence devraient être financés par les différentes sources d'énergie, mais que son fonctionnement devrait être assuré par le gouvernement.

De plus et à l'instar d'Hydro-Québec et des distributeurs de gaz naturel, l'industrie pétrolière devrait aussi être en mesure de participer activement à des programmes d'efficacité en facturant les coûts à ses clients de façon transparente et équitable.

---

<sup>13</sup> MRNQ

## LES SOURCES D'ÉNERGIE : DIVERSIFIER LE BOUQUET

La FCCQ appuie la diversification de nos sources d'approvisionnement en énergie et de nos moyens de production d'électricité. D'abord par mesure de précaution, car les sources ne sont pas toutes exposées aux mêmes risques. Mais aussi parce que chaque filière énergétique comporte ses avantages et ses inconvénients. L'électricité convient mieux à certains usages tandis que les combustibles fossiles conviennent mieux à d'autres. Diversifier peut nous aider à tirer le meilleur parti des forces et faiblesses respectives des sources, dans un but ultime de réduire le coût social et de minimiser les impacts environnementaux de la production d'énergie.

### ∞ L'ÉLECTRICITÉ DE SOURCE ÉOLIENNE

La production éolienne d'électricité comporte un certain nombre d'avantages liés notamment aux courts délais d'acquisition et de construction (environ 48 mois) par comparaison à la filière de la grande hydraulique (96 mois et plus) et à l'absence d'émission de GES, de NO<sub>x</sub> et de SO<sub>2</sub> lors de la production d'électricité.

De plus, chaque MW de puissance installée représente un investissement de 1,5 million \$ et 10,5 années-personnes, selon l'Association canadienne de l'énergie éolienne. Le premier appel d'offres portant sur 990 MW entraînera des investissements de l'ordre de 1,9 milliards \$ dont une proportion allant de 40 % à 60 % devra être effectuée en Gaspésie.

Enfin, la production éolienne permet de réduire les volumes d'eau turbinés dans les centrales hydroélectriques avec réservoir et favorise l'accumulation de réserves hydrauliques. Ces réserves améliorent notre sécurité énergétique et peuvent éventuellement être exportées au moment opportun à bon prix sur le marché du gros.

Or, la capacité totale de production éolienne au Canada avoisine les 439 MW de puissance installée (octobre 2004) dont 269 MW en Alberta et 113 MW au Québec. L'Ontario vise à se doter d'une capacité 1 350 MW de puissance d'ici 10 ans et le Manitoba vise à se doter de 600 à 1 000 MW. Avec l'appel d'offres portant sur une tranche de 1 000 MW déjà adjudgée, et un second appel d'offres pour tranche additionnelle de 1 000 MW en préparation, le Québec se hissera au rang de leader canadien en matière de production éolienne.

- **Le Québec leader en production alternatives au Canada**

Le Québec compte déjà une petite base industrielle dans le secteur de l'équipement de production d'énergie éolienne. Par exemple, l'UQAT a récemment conclu une entente avec la société *Dermond* visant à installer un banc d'essai de tours éoliennes couplées à des batteries au vanadium. Cette technologie de production distribuée pourrait intéresser les consommateurs isolés du réseau de distribution dont les besoins sont temporaires, comme les sociétés forestières ou minières. Cette technologie constitue une excellente solution d'appoint pour les consommateurs hors réseau, puisque les consommateurs isolés, hors réseau, peuvent ainsi combler leurs besoins d'énergie électrique sans que la société d'État n'ait à construire de nouvelles lignes de transport.

Le gouvernement fédéral a étendu son programme de subvention pour appuyer l'installation de 5 000 MW de puissance éolienne au Canada. Le marché de l'équipement éolien connaîtra donc une forte croissance au cours des prochaines années.

En prenant les devants, le Québec pourrait réussir à se positionner comme le centre de l'expertise en matière de production éolienne au Canada. Il s'agit d'un objectif réaliste dans la mesure où les usines qui fabriqueront les équipements destinés aux parcs québécois pourront soumissionner sur les appels d'offres lancés dans les autres provinces. L'important est donc d'amortir le coût de ces usines le plus rapidement possible afin de les rendre compétitives sur les marchés extérieurs.

Mais, en dépit de cette perspective fort intéressante, il reste que la filière éolienne demeurera nécessairement toujours complémentaire aux autres modes de production d'électricité. Elle ne peut constituer la principale manière d'adresser les défis que pose la sécurité énergétique.

La production éolienne est peu fiable du fait qu'elle varie en fonction du vent et que celui-ci ne peut être contrôlé. Elle sert donc à produire de l'énergie, mais on ne saurait compter sur cette filière pour répondre à l'augmentation des besoins en puissance à la pointe hivernale

L'instabilité inhérente à la production éolienne représente un défi pour la conduite du réseau de transport. De plus, comme la production éolienne est intermittente, elle doit être associée à un service d'équilibrage. Bien que la filière hydroélectrique (avec réservoir), avec sa capacité de stockage, soit adéquate pour offrir un tel service, tout service d'équilibrage affecté à des parcs éoliens vient réduire la puissance disponible pour d'autres fins.

Par ailleurs, à 8,7 cents le kWh, le coût de revient de l'énergie éolienne au Québec, incluant le coût d'intégration au réseau (1,3 ¢/kWh) et le service d'équilibrage (provisoirement fixé à 0,9 ¢/kWh), est supérieur du tiers au prix de référence de 6,5 ¢/kWh pour les approvisionnements post-patrimoniaux. Ainsi, pour l'instant, le recours à l'éolien a pour effet de tirer le coût moyen de fourniture vers le haut.

Dans le futur, les avancées technologiques pourraient abaisser le coût de l'énergie éolienne. De plus, les sites les plus intéressants du point de vue de leur potentiel éolien ne sont pas nécessairement en Gaspésie. Par contre, comme on commencera par exploiter les sites les plus proches des lignes de transport existantes, les parcs éoliens futurs pourraient se situer sur des sites plus chers à exploiter. Il est donc difficile de prévoir l'évolution future de cette source d'énergie.

Bref, tout en appuyant le développement de cette filière, la FCCQ désire souligner que l'engouement actuel pour cette filière ne saurait justifier que l'on mette au rancart les autres méthodes de production d'énergie. La sécurité énergétique continuera de passer par les filières traditionnelles.

#### ∞ LA GRANDE HYDRAULIQUE

Tel qu'expliqué précédemment, le coût de revient des grands projets hydroélectriques actuellement en chantier ou en voie d'autorisation approche du double du coût de l'énergie patrimoniale. Les projets futurs, dans une décennie, seront encore plus chers. Ils seront néanmoins rentables dans la mesure où le prix de référence pour la nouvelle capacité électrique, déterminé par le prix du gaz, croît lui aussi. C'est pourquoi la FCCQ estime que la filière hydraulique reste un bon pari comme base de création de richesse et qu'il vaut le coût d'en poursuivre le développement.

Il reste cependant quelques exceptions de taille sur cette pente ascendante, dont Gull-Island au Labrador (plus de 2000 MW à environ 5¢/kWh). Ce projet est toutefois sur la glace en attendant que soit trouvée une solution politico-financière avec Terre-Neuve.

La FCCQ presse le gouvernement de tenter de conclure un accord avec les autres parties prenantes pour débloquer le développement de certains projets hydroélectriques majeurs rentables, comme Gull-Island au Labrador.

▪ **Un meilleur partage des bénéfices du développement**

Avec en particulier le report sine die du projet Grande-Baleine en 1994, les années 1990 ont vu stagner le développement hydroélectrique. Il a fallu un généreux règlement financier avec la nation crie, appelé « Paix des Braves », pour lever le verrou et ouvrir la porte au développement du complexe Eastmain. Les arguments juridiques et environnementaux tranchés contre le développement de cette rivière ont fait place à la collaboration avec les Cris.

Parmi l'ensemble des projets de production ou de transport proposés par Hydro-Québec au cours des vingt dernières années, la plupart ont été attaqués, souvent avec succès, par les opposants au développement. Dans la plupart des cas, Hydro-Québec ne pouvait compter que sur un appui tiède de la part des leaders locaux et régionaux. Pour la FCCQ, la participation active des leaders régionaux et locaux au processus d'autorisation des projets constituerait un appui de taille permettant de faciliter leur réalisation.

L'*Approche commune* a certes permis un rapprochement avec les leaders de la nation innue. Elle a cependant mis en évidence les disparités découlant du partage des bénéfices et des retombées du développement hydroélectrique sur leur territoire, selon que l'on soit autochtone ou non.

La FCCQ estime que la clé d'un développement hydroélectrique harmonieux réside dans le partage des bénéfices du projet entre ses parties prenantes.

- **Accroître les bénéfices revenant aux régions**

Au cours des audiences publiques de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources (la « Commission Arsenault »), plusieurs ont souligné l'importance d'un retour en région des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles. De plus, les régions ont affirmé avoir peu d'emprise sur les décisions liées à l'utilisation des redevances. Nous croyons que la politique énergétique doit proposer des moyens novateurs d'accroître les retombées économiques en région de l'exploitation des ressources naturelles, notamment dans le cas qui nous occupe, des ressources énergétiques.

Bien que pour l'ensemble du Québec, les dépenses totales du Ministère des ressources naturelles aient excédé les sommes perçues au titre de redevances nettes, le rapport de la Commission Arsenault constatait que les flux régionaux associés aux dépenses totales de ce ministère dans les régions ressources spécifiquement étaient de 49,5 M\$ inférieurs aux redevances nettes perçues. En outre, seulement 25 % de l'effectif du ministère des Ressources naturelles était situé dans ces régions.

Par ailleurs, la Commission Arsenault notait que l'impact des investissements d'Hydro-Québec dans les projets majeurs était considérable pour les régions. Il faut souligner à juste titre les efforts d'Hydro-Québec en ce sens. Les ententes de partenariat qu'elle conclut avec les organismes municipaux pour optimiser les retombées économiques de projets, la création de comités pour l'implantation de mesures d'optimisation et la création du Programme de mise en valeur intégrée sont des initiatives qui profitent aux régions.

La Commission Arsenault notait toutefois « que la contribution d'Hydro-Québec au développement régional lors de la construction et de l'exploitation, par le biais d'achat régional, de création d'emplois dans la région, de formation d'une main-d'œuvre qualifiée, n'était pas à la juste mesure des capacités installées dans les régions ».<sup>14</sup> Ainsi, malgré le fait que 83,4 % de la capacité installée d'Hydro-Québec se retrouve dans les régions ressources en 2001, celles-ci n'obtenaient que 22,9 % des employés et ne bénéficiaient que de 15,9 % des achats de biens et services.

Afin d'arrimer davantage l'exploitation des ressources énergétiques au développement économique des régions dans lesquelles s'effectue l'exploitation, nous proposons qu'une plus grande part des redevances tirées de l'exploitation des ressources énergétiques soit redirigée vers les régions.

Dans cet esprit, le gouvernement devrait accepter favorablement la recommandation 2 de la Commission Arsenault, à l'effet de créer des fonds régionaux financés annuellement pour les régions ressources et les MRC ressources qui s'ajouteraient aux crédits et aux autres montants actuellement retournés en région.

À l'instar de la Commission Arsenault, nous croyons que plutôt que d'assujettir Hydro-Québec au régime de redevances, le gouvernement devrait réserver une part du dividende qui lui est versé par la société d'État au financement de ces fonds. Ce nouvel aiguillage de la rente du sol par le biais du dividende dans le cas d'Hydro-Québec, s'appliquerait aux nouveaux projets hydroélectriques; les équipements compris dans le parc de production patrimonial ne seraient pas visés par cette mesure. On peut également imaginer une mesure semblable s'appliquant aux lignes de transport, aux gisements d'hydrocarbures et aux éoliennes.

---

<sup>14</sup> Rapport de la Commission Arsenault, page 23

Ainsi, les fonds régionaux issus de l'exploitation des ressources naturelles seraient capitalisés annuellement à hauteur de 45 M\$ ou selon un pourcentage des redevances brutes issues de l'exploitation des ressources énergétiques et autres ressources naturelles versées au gouvernement, ainsi que par la portion des dividendes d'Hydro-Québec destinés aux régions ressources.

La FCCQ recommande au gouvernement de confier la gestion de ces fonds régionaux aux instances ainsi qu'aux organismes régionaux dont la mission première est axée sur le développement économique. À l'aide de cette source de revenus additionnels, les instances régionales auraient plus de moyens pour financer des projets d'infrastructure, de diversification et de développement économique durable.

Il nous apparaît important de noter que tout mécanisme de redevance et de création de fonds régionaux ne saurait se substituer aux éléments tarifaires d'une politique énergétique qui viserait à favoriser la création d'emplois, d'expertises en région par le biais, notamment, de centres de recherche et de valorisation. Les deux stratégies (redevances et création d'emplois) sont en fait, indissociables.

#### 80 LA PETITE HYDRAULIQUE

En 2001, le gouvernement du Québec adoptait un nouveau régime d'octroi et d'exploitation des forces hydrauliques du domaine de l'État pour les centrales hydroélectriques de 50 MW et moins. En 2002, le MRN établissait une liste de 36 sites équivalant à une puissance totale de 500 MW qui pouvaient être développés sur la base de ce régime. Suite à l'élimination de plusieurs sites et à un appel d'offres, Hydro-Québec Production retenait trois sites, pour un total de 75 MW, soit l'équivalent de 337 GWh d'énergie à un prix moyen de 4,3 ¢ le kWh.

Ce prix, même en y ajoutant une prime pour l'intégration au réseau, reste compétitif par rapport au coût marginal de fourniture qui avoisine actuellement 6,5 ¢/kWh.

- **Relancer le programme**

La FCCQ reconnaît plusieurs avantages à la petite hydraulique. Cette filière ne pollue pas et ne change pas la qualité de l'eau. Elle ne modifie le cours d'eau que localement sans en modifier le régime hydraulique. Elle utilise peu d'espace par MW généré; 70 fois moins que l'éolien.

Elles ont des retombées économiques significatives dans le milieu où elles sont implantées et constituent un facteur de développement pour certaines MRC bien pourvues en ressources hydrauliques. Elles contribuent à générer des redevances pour le gouvernement.

Le développement de la petite hydraulique fait appel à des compétences purement québécoises ainsi qu'à une technologie d'implantation et de fabrication bien maîtrisée. L'essentiel des équipements est fabriqué au Québec et la totalité de la main-d'œuvre nécessaire à la construction est issue des régions.

Le potentiel de la petite hydraulique est donc loin d'être exploité. Compte tenu de ces avantages, la FCCQ souhaite que la présente révision de la politique énergétique soit l'occasion pour le gouvernement de relancer le développement de petites centrales et ce, conformément aux engagements qu'il a pris lors de la dernière campagne électorale.

HQP et HQ Équipement sont mieux structurées pour développer des sites majeurs que des sites plus modestes. C'est pourquoi la FCCQ estime que le gouvernement pourrait rehausser de 50 à 100MW le seuil en deçà duquel le développement d'un site hydroélectrique est confié à des producteurs privés.

- **Intéresser davantage les communautés d'accueil**

Une réactivation de la filière de la petite hydraulique devrait s'appuyer sur une plus grande implication de la communauté d'accueil aux côtés des promoteurs.

C'est à la communauté d'accueil, et non seulement au promoteur ou au gouvernement, de défendre la pertinence des projets face à la critique systématique et automatique des opposants nationaux et internationaux à cette forme de développement.

C'est pourquoi la FCCQ appuie ici une proposition formulée par l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) à l'occasion de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources :

« En ce qui concerne des projets futurs, il est possible de prévoir certaines dispositions pour que ces projets génèrent des revenus dédiés aux MRC ou aux municipalités sans que le prix de vente de l'énergie soit très sensiblement augmenté. Ces revenus pourraient prendre la forme de redevances ou pourraient être générés par la participation de ces communautés locales à des sociétés en commandite ou à une combinaison des deux. »<sup>15</sup>

Les MRC pourront bien entendu utiliser ces revenus comme bon leur semble, notamment pour favoriser l'emploi et les services sur leur territoire.

#### ↳ **L'ÉLECTRICITÉ DE SOURCE THERMIQUE**

La filière thermique regroupe – au Québec – quatre technologies de production d'électricité, soit la cogénération (comme la future centrale de TCE à Bécancour), les centrales à turbines à gaz à cycle combiné (TGCC, comme celle qui a été proposée pour le Suroît), les centrales alimentées au mazout (comme celle de Tracy) et le nucléaire (comme la centrale de Gentilly).

- **Le thermique par mesure de prudence**

La FCCQ a fait valoir l'intérêt économique de recourir davantage aux combustibles pour le chauffage de l'espace et de l'eau, de préférence à l'électricité. Nous avons souligné l'écart entre le rendement énergétique des combustibles en chauffe directe et le rendement lorsque ceux-ci sont transformés en électricité. C'est pourquoi la FCCQ accepte la volonté populaire de renoncer à des centrales à turbines à gaz (TGCC) pour répondre à l'augmentation de la demande d'électricité.

Or, d'après l'estimation de Gaz Métro, seulement 5,4% des bâtiments résidentiels dans les municipalités alimentées au gaz naturel, utilisent cette source d'énergie pour la chauffe. Et pour les nouveaux logements actuellement mis en chantier dans la RMR de Montréal, là où le réseau gazier est le plus étendu, moins de 15% sont alimentés au gaz naturel. Ces chiffres indiquent tout le potentiel de croissance du gaz dans les usages de chauffe. Toutefois, le recours accru au gaz naturel pour les usages de chauffe peut prendre une ou deux décennies, car les conversions se feront au rythme des rénovations ou du renouvellement du stock immobilier.

Dans l'intervalle, et dans une perspective de sécurité énergétique, la FCCQ estime que le Québec a intérêt à se doter d'une plus grande capacité de production d'électricité de source thermique. C'est d'ailleurs dans cette perspective que la Régie de l'Énergie avait qualifié le projet du Suroît de « souhaitable », tout en n'étant pas « indispensable ».

---

<sup>15</sup> Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), mémoire sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, février 2003.

Contrairement à la production d'électricité de source hydraulique et éolienne, la production de source thermique n'a pas besoin d'être localisée en fonction de caractéristiques physiques du territoire. Elle peut donc être située à proximité des centres de consommation. Cette proximité permet de soustraire la centrale au risque d'une panne majeure sur le réseau de transport, découlant, par exemple, d'une tempête de verglas, et contribue ainsi à la sécurité énergétique. C'est dans cet esprit que la Commission Nicolet avait recommandé en 1998 d'implanter une centrale thermique dans la région de Montréal. Cet argument demeure valide malgré l'annulation du projet du Suroît.

Il ne s'agit pas ici de tenter de ressusciter le défunt projet du Suroît sur un autre site, mais bien de faire valoir la pertinence pour le Québec de recourir davantage à la cogénération dans le cadre d'un bouquet énergétique diversifié.

- **La cogénération**

En plus de contribuer à répondre à nos besoins énergétiques, la cogénération contribue au développement industriel en fournissant à des industries une source de vapeur à prix abordable.

Lorsqu'elle produit de la vapeur à partir de chaudières alimentées au mazout, la cogénération a aussi pour avantage de réduire les émissions de polluants atmosphériques comme le NO<sub>x</sub> et le SO<sub>2</sub> et de réduire aussi les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le règlement du gouvernement ordonnant à Hydro-Québec de se procurer 800 MW d'énergie à partir de la cogénération est certes un pas dans la bonne direction.<sup>16</sup> Cependant l'indice d'efficacité moyen spécifié dans ce règlement, actuellement fixé à 70%, représente un seuil tel qu'il risque de réduire significativement le bassin de projets candidats. La réponse du marché à l'appel

---

<sup>16</sup> Décret 1319-2003, 10 décembre 2003, concernant le Règlement sur l'énergie produite par cogénération

d'offres en cours pour la première tranche de 350 MW permettra de vérifier le réalisme de ce seuil.

#### ▪ Le nucléaire

Le gouvernement et Hydro-Québec devront bientôt prendre une décision sur le prolongement de la vie utile de la centrale Gentilly-2. Cette centrale, fonctionnant en base, constitue un pilier du parc de production de HQP. À moins de recevoir les autorisations requises pour agrandir sa capacité de stockage du combustible irradié, HQP devra fermer cette centrale en 2007. Or, à ce moment, il sera difficile de combler une perte de 4,5 TWh dans le parc de production étant donné le calendrier de réalisation des grands projets annoncés à ce jour. La sécurité des approvisionnements sera compromise.

HQP affirme que la réfection de Gentilly-2 permettra de produire l'électricité à un coût de revient de l'ordre de 6,0 ¢/kWh. À ce prix, le projet se compare avantageusement au coût des approvisionnements postpatrimoniaux.

En raison de sa proximité des centres de consommation, Gentilly-2 joue un rôle stabilisateur dans le réseau de transport d'Hydro-Québec. Se priver de cette source de production accroîtrait la difficulté de gérer un réseau dont les sources sont surtout dans le Nord et la charge dans le Sud.

Pour ces raisons, la FCCQ appuie le prolongement de la vie utile de la centrale Gentilly-2.

#### ∞ LES IMPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Les interconnexions servent à la fois à exporter et à importer l'énergie. Elles peuvent servir à l'exportation durant l'été et à l'importation en hiver, à l'exportation le jour et à l'importation la nuit, ou encore à l'exportation en temps normal et à l'importation en mode urgence à l'occasion d'une défaillance. Toutes

sortes de combinaisons sont possibles étant donné la gamme des contrats que l'on retrouve sur le marché du gros de l'électricité.

- **Pour assurer la sécurité énergétique**

Hydro-Québec doit se prémunir contre la perte d'apport d'une centrale majeure en raison d'un bris ou d'une catastrophe à la centrale même ou sur le réseau de transport. Par exemple, Hydro-Québec a brièvement perdu, en 1997, l'apport du complexe Churchill Falls au Labrador, lequel fournit pas moins de 5000 MW au Québec.

En supposant que les réseaux voisins pourraient nous fournir de l'énergie en cas d'urgence, il est loin d'être évident que les interconnexions existantes, déjà utilisées par HQP quand elle importe de temps à autre ou dans le cadre des contrats d'achat à court terme et à très court terme passés par HQD, suffiraient à combler un tel déficit. Un accroissement de notre capacité d'interconnexion avec les réseaux voisins apparaît donc nécessaire.

Suivant une recommandation de la *Commission scientifique technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas de janvier 1998*, le gouvernement du Québec a autorisé en 2000 la construction d'une interconnexion de 1250 mégawatts avec le réseau de transport ontarien. Cette interconnexion devait permettre d'accroître les sources d'alimentation électrique en provenance du Sud-ouest québécois assurant ainsi, au Québec et à l'Ontario, d'améliorer la sécurité d'alimentation mutuelle de leurs réseaux électriques. La mise en service de cette interconnexion était prévue pour 2002. Or, à ce jour, ce projet n'est toujours pas réalisé. Le gouvernement doit indiquer à Hydro-Québec que l'accroissement de la capacité des interconnexions est une priorité.

### ▪ Et pour l'exportation

L'Ontario vit actuellement un problème énergétique peut-être encore plus grave que le nôtre. Son programme nucléaire a été sérieusement handicapé depuis quelques années et son gouvernement s'est engagé à fermer ses centrales les plus polluantes alimentées au charbon. Avec l'augmentation de la demande, l'Ontario recourt de plus en plus à l'électricité importée du Manitoba. Pour ces raisons, l'Ontario constitue un marché de prédilection pour l'électricité québécoise de source renouvelable.

Pour ces raisons, la FCCQ presse le gouvernement de réactiver le projet visant à construire une interconnexion de 1250 MW avec le réseau de transport ontarien, dans une perspective de sécurité énergétique et pour faciliter l'exportation.

### 8) LE GAZ NATUREL

Le Québec compte actuellement sur une seule source d'approvisionnement en gaz naturel, soit le pipeline en provenance de l'Ouest canadien. Cette position de captivité nuit à la position concurrentielle du gaz naturel sur ce marché, au moment où le gaz naturel connaît un engouement sans précédent et sa popularité se fait croissante. Situés au bout de ce pipeline, les consommateurs québécois sont donc assujettis aux fluctuations de prix associées à cette source.

Il va sans dire que la situation captive actuelle dans laquelle se trouve le Québec et l'est de l'Ontario n'existera plus dès que les sources d'approvisionnement seront diversifiées grâce à l'importation de gaz naturel liquéfié (GNL), qui donnera accès à de nombreuses et différentes sources de gaz dans le monde.

Le projet Rabaska dans la région de Québec et celui de Pétro-Canada à Gros Cacounaa ont été conçus spécifiquement pour diversifier les approvisionnements gaziers, afin d'exercer une pression à la baisse sur les hausses de coûts du gaz naturel. Il conduira à une saine concurrence entre les approvisionnements continentaux et internationaux. Ainsi, les projets méthaniers contribueront à la sécurité énergétique du Québec et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises québécoises en diminuant potentiellement leur coût en énergie.

Dans un but de diversification des sources d'approvisionnement et pour susciter une saine concurrence entre celles-ci, la FCCQ appuie le principe de la construction d'un terminal méthanier sur le Saint-Laurent. Ce terminal ajouterait un second point d'entrée au Québec pour le gaz naturel, sous forme liquide, et faciliterait la pénétration du gaz naturel dans d'autres régions.

Plusieurs localités sur la côte est américaine sont actuellement considérées en vue de la construction d'un terminal pour recevoir le GNL. Déjà des provinces atlantiques se sont montrées intéressées à accueillir un terminal méthanier sur leur territoire (projet *ATLANTICA*). Si le Québec laisse filer cette opportunité, il pourrait se retrouver de nouveau à l'extrémité d'un autre pipeline apportant le gaz des États-Unis vers le Canada.

Le choix de l'emplacement d'un futur terminal méthanier est une décision clé. Dans le cadre du processus menant à cette décision, il importe de consacrer tous les moyens requis pour bien informer la population des enjeux. La FCCQ invite le gouvernement à prendre l'initiative des communications en cette matière. Par ailleurs, étant donné l'existence de mécanismes d'évaluation crédibles et neutres, la FCCQ est d'avis que les populations concernées se doivent de respecter les processus existant avant de poser un jugement définitif sur des projets qui peuvent s'avérer vitaux pour leur région et l'ensemble du Québec.

## SOMMAIRE DES POSITIONS ET RECOMMANDATIONS

La FCCQ adhère à l'esprit du développement durable tout en étant d'abord, de par sa vocation, vouée au développement économique du Québec.

### 80 DANS LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE, LA FCCQ POURSUIT TROIS OBJECTIFS :

#### 1 - Utiliser l'énergie comme moteur de création de richesse

- Privilégier, pour répondre à l'augmentation des besoins en énergie au cours des prochaines années, les filières et les projets d'équipements de production présentant les plus bas coûts de revient, notamment la filière hydroélectrique, et faire ainsi de l'énergie un levier de développement économique et industriel.

#### 2 - Assurer la sécurité énergétique

- Diversifier à la fois les formes d'énergie (électron, molécule), les modes de production d'énergie électrique (hydroélectrique, éolienne, thermique, nucléaire) et les sources d'approvisionnement (québécoise, canadienne, importation).

#### 3 - Développement durable

- Rechercher les modes de production et d'utilisation d'énergie les moins dommageables pour l'environnement, notamment en intégrant le coût de mesures d'efficacité énergétique dans le prix de chacune des formes d'énergie, comme c'est déjà le cas pour l'électricité.

### 80 CONCERNANT LES USAGES DE L'ÉLECTRICITÉ, LA FCCQ RECOMMANDE :

#### 1 - Au sujet du développement industriel et régional :

- De continuer de s'assurer que les grands consommateurs industriels disposent de l'électricité à un prix compétitif nécessaire à leur développement en région périphérique.

#### 2- Au sujet du chauffage :

- De demander à un organisme gouvernemental de fournir aux consommateurs une information objective leur permettant de faire des choix éclairés entre les sources d'énergie à des fins de chauffage dans un but de minimiser le coût complet (énergie, équipement, installation et entretien) du chauffage pour le consommateur.
- De favoriser le remplacement de l'électricité de source thermique servant à la chauffe par du chauffage direct à partir de combustibles plus efficaces.

#### 3- Au sujet de l'exportation :

- De dégager le plus rapidement possible un surplus de production permettant d'accroître la réserve énergétique et le cas échéant, les exportations d'électricité rentables, et ainsi contribuer au financement des services publics.
- De vérifier s'il est envisageable de conclure de nouveaux contrats à long terme pour l'exportation d'électricité vers les centres de consommation de la Nouvelle-Angleterre, de l'État de New York et de l'Ontario.

**80 AU SUJET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA FCCQ RECOMMANDE :**

- De recourir à la mesure la plus forte pour inciter les consommateurs (notamment les consommateurs domestiques) à économiser l'énergie, soit le signal de prix.
- De réduire l'interfinancement qui prévaut actuellement entre les différentes classes tarifaires (domestique, commercial et institutionnel, industriel) tout en maintenant l'uniformité territoriale des tarifs d'électricité.
- De confier à l'Agence de l'efficacité énergétique la responsabilité première de coordonner l'ensemble des actions requises pour aboutir aux résultats souhaités.
- D'accroître les mesures stimulant une plus grande efficacité énergétique dans les milieux industriels, commerciaux et institutionnels
- De permettre à l'industrie pétrolière de participer activement à des programmes d'efficacité et de facturer les coûts à ses clients de façon transparente et équitable.

**80 CONCERNANT LES SOURCES D'ÉNERGIE, LA FCCQ RECOMMANDE :**

- De diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie et nos moyens de production d'électricité.
- De continuer à développer la filière éolienne, tout en reconnaissant ses limites et son caractère complémentaire, notamment dans le but de développer notre expertise dans ce domaine et de reconstituer nos réserves énergétiques.
- De tenter de conclure un accord avec les autres parties prenantes pour débloquer le développement de certains projets hydroélectriques majeurs rentables, comme Gull-Island au Labrador.
- D'aiguiller vers des instances régionales chargées du développement régional une partie de la richesse créée par la valorisation des ressources sur leur territoire.
- De relancer la filière de la petite hydraulique, tout en s'assurant que les milieux-hôtes récoltent une plus large part de la valeur créée par les projets.
- De rehausser, de 50MW à 100MW, le seuil en deçà duquel le développement d'un site hydroélectrique de petite envergure est confié aux producteurs privés.
- De réactiver le projet visant à construire une interconnexion de 1250 MW avec le réseau de transport ontarien, dans une perspective de sécurité énergétique et pour faciliter l'exportation.
- De continuer à développer la cogénération afin de contribuer à diversifier nos sources d'énergie et d'aider les industries consommatrices de vapeur.
- De doter le Québec d'un second point d'entrée de gaz naturel (liquéfié) en facilitant la construction d'un port méthanier.
- De prolonger la durée de vie utile de la centrale nucléaire Gentilly-2 compte tenu de son rôle stabilisateur dans le réseau de transport d'Hydro-Québec.